



**PLAN NATIONAL**  
**DÉPÉRISSEMENT DU**  **VIGNOBLE**



# PRESENTATION – AUDREY LAURENT

*PNDV TOUR BORDEAUX - 21 NOVEMBRE 2023*



# *Xylella fastidiosa*, aux portes de nos vignobles

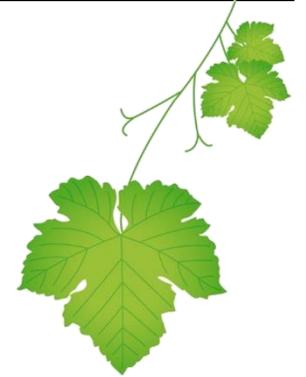


# *Xylella fastidiosa, aux portes de nos vignobles*

Combien d'espèces sont sensibles à la bactérie ?

Comment la bactérie est-elle transmise ?

Quels symptômes ? Quel impact sur les plantes ?



Qu'est ce que Xylella fastidiosa ?

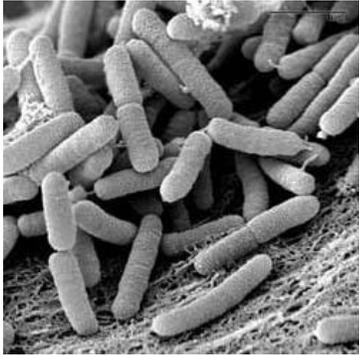
Où est-elle présente ?

Quel traitement ?

Quelles sont les conséquences économiques pour la filière ?

# Xylella fastidiosa sur la vigne

La maladie de Pierce : 3 acteurs indispensables



*Xylella fastidiosa*  
ssp *fastidiosa*



*Graphocephala atropunctata*



*Homalodisca vitripennis*

Cicadelles vectrices de la  
maladie



Vigne



La maladie de Pierce



# Que se passe-t-il si je suspecte Xylella sur un cep de vignes ?



1 Je prends des photos des symptômes observés

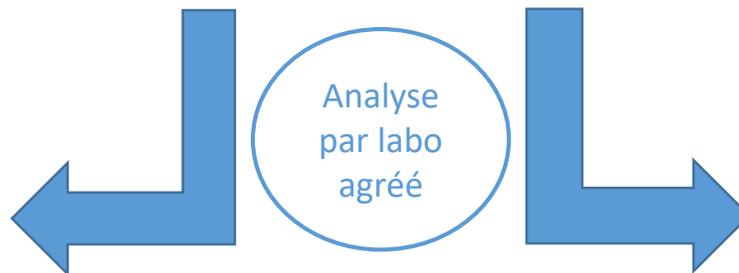
2 Je contacte sans délai le SRAL en indiquant :

- Mes coordonnées complètes
- Le nom de la commune / département / numéro cadastral parcelle (a minima) ou coordonnées gps cep (mieux)
- Photos du cep
- Informations complémentaires (date plantation,...)

3 Un inspecteur SRAL ou FREDON prendra contact avec vous pour organiser une visite et réaliser un prélèvement pour analyse



**STOP**



**Mesures  
de lutte**

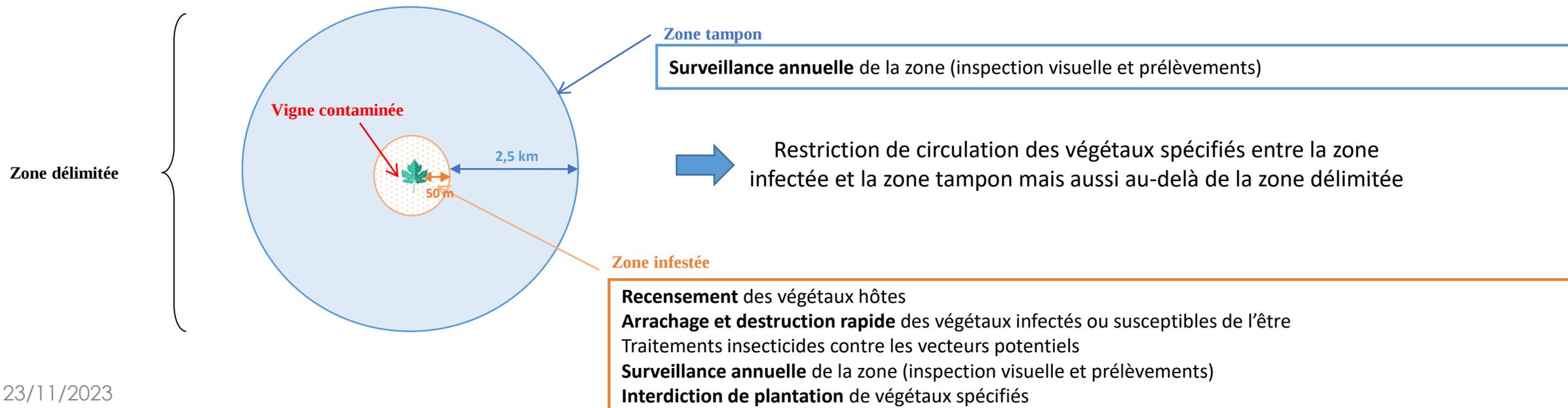


# Mesures de lutte

La lutte obligatoire contre cette maladie passe par la destruction rapide des plants contaminés et le contrôle des populations d'insectes vecteurs. Aucun moyen de lutte curative contre *Xylella fastidiosa* n'est disponible.

→ Plan national d'intervention sanitaire d'urgence (PNISU) qui précise les différentes étapes de la gestion de la lutte

Le préfet de région fixe par arrêté le **périmètre de lutte** (= zone délimitée) ainsi que les **mesures de lutte obligatoire** (éradication).  
Une zone est délimitée pour une **durée minimale de 4 ans** à partir de la date de confirmation officielle.

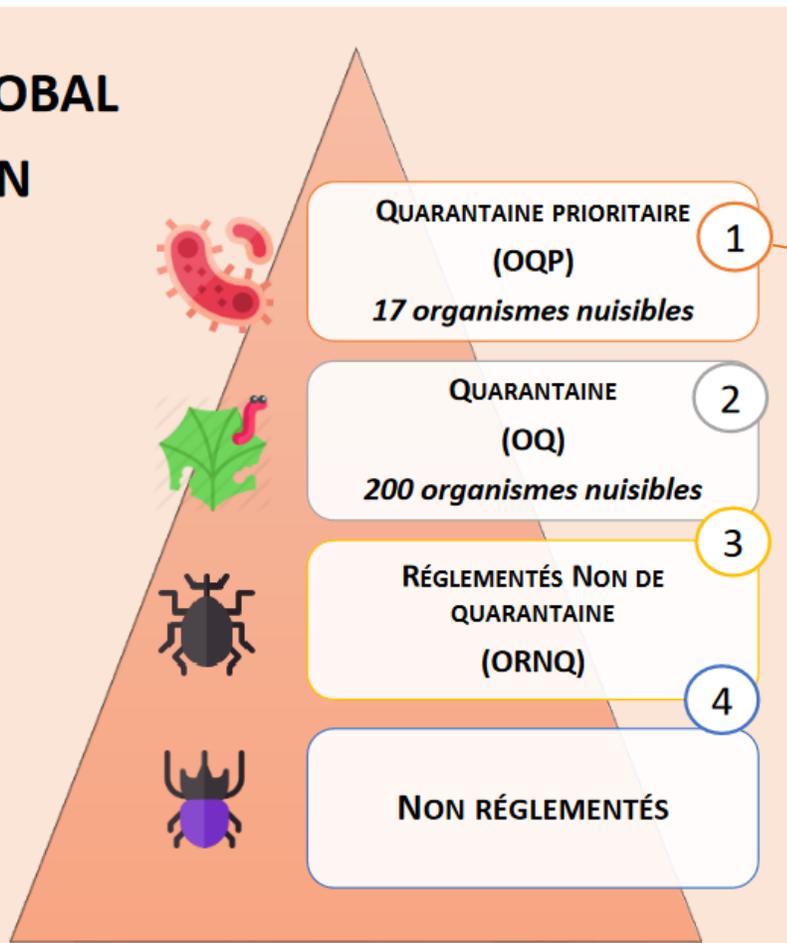




# Dispositif de classement des dangers sanitaires en Europe

## UN DISPOSITIF GLOBAL DE PRÉVENTION GRADUÉE

*Des moyens et une capacité d'action priorisés selon le risque via une classification des organismes nuisibles*



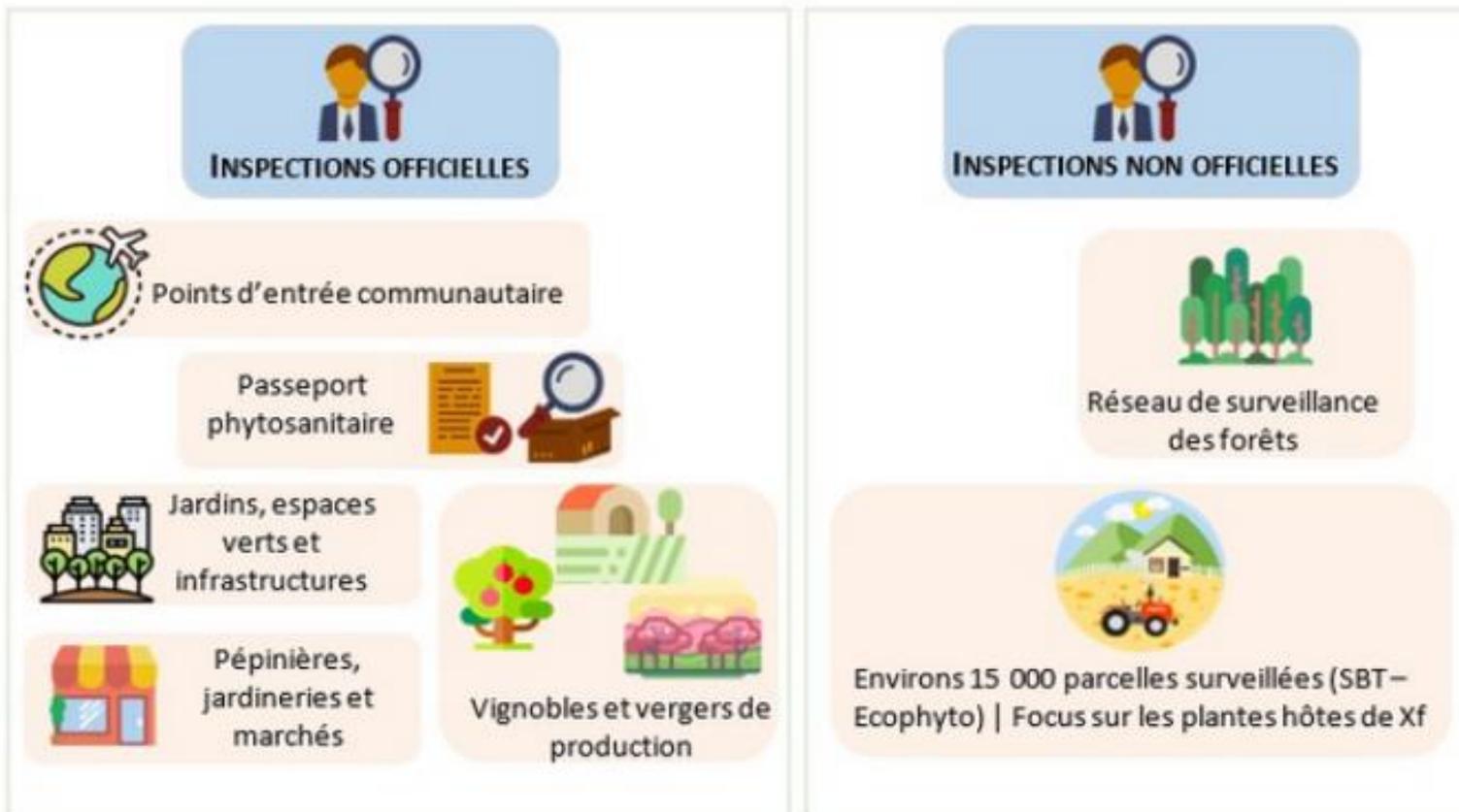
Le règlement santé des végétaux 2016/2031 vise à protéger le territoire de l'Union contre l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux

***Xylella fastidiosa***

« La catégorie des OQ correspond à des organismes nuisibles qui sont soit absents du territoire ou de la zone concernée, soit présents mais non largement disséminés. En revanche, ils sont susceptibles d'entrer, de s'établir ou de se disséminer sur ce territoire ou dans cette zone et d'y avoir une incidence économique, environnementale ou sociale inacceptable. »



# La surveillance clé de voute de la protection du vignoble



Organisation de la surveillance de *Xylella fastidiosa* en France

## MAIS AUSSI...

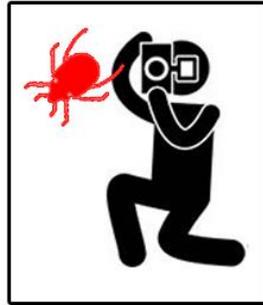
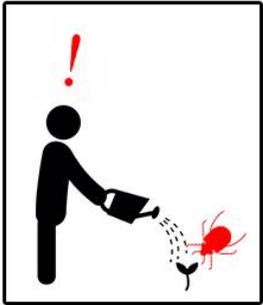


... VOUS

**Les organisations professionnelles de la viticulture ET les viticulteurs eux-mêmes sont invités à contribuer à cette surveillance afin d'assurer une capacité de détection précoce de tout plant contaminé et ainsi de limiter le risque de diffusion de la maladie non seulement au vignoble mais aussi aux autres cultures sensibles.**

## A retenir

- Impact économique et environnemental majeur / dissémination rapide
- Importance de la détection précoce (pas de traitement curatif)



[Sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:Sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

- Ne pas ramener de végétaux de ses voyages notamment si provenance pays à risque
- Prévention de mise au vignoble :
  - utilisation de variétés moins sensibles,
  - élimination de végétaux sensibles dans l'environnement d'une zone cultivée,
  - protection matérielle,
  - Plan de gestion des risques phytosanitaire (PGRP)





# Documentation/information

## EPHYTIA



Le portail INRAE **e-phytia** héberge plusieurs applications en santé des plantes permettant notamment :

- d'identifier les maladies et ravageurs de diverses plantes cultivées, de connaître leur biologie, et enfin de choisir des méthodes de protections pertinentes ;
- de mettre en pratique en connaissance de cause des méthodes de protection biologiques et/ou alternatives ;
- de réaliser de l'épidémiosurveillance, voire contribuer à des sciences participatives.



## FICHES DE RECONNAISSANCE

Afin d'assurer une surveillance pour chaque organisme nuisible réglementé ou émergent, conformément à la réglementation, nous mettons des outils de diagnostic à disposition des professionnels de terrain qui réalisent les observations, piégeages et prélèvements sur l'ensemble du territoire. Nos équipes collaborent avec les professionnels experts sur chaque organisme nuisible pour offrir ces fiches de reconnaissance. Nos fiches de reconnaissance SORE sont consultables en téléchargement ci-dessous.

*Pityophthorus juglandis*



*Pomacea sp.*



*Popillia japonica*



*Rhagoletis pomonella*



*Saperda candida*



*Scirtothrips dorsalis*



*Sphaerulina musiva*



*Spodoptera frugiperda*



Tomato ringspot virus



*Xylella fastidiosa*





# PLAN NATIONAL DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PNDV Tour Bordeaux 2023



  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
FranceAgriMer